

# Réunion de la Commission Locale de l'Eau

---

PERIGUEUX, GRANDS SALONS DE LA PREFECTURE,  
28 octobre 2011

## COMPTE RENDU

### Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Isle-Dronne :

- **56 membres** présents ou représentés
- **Le quorum est atteint**

### Ordre du jour :

- Introduction
- Election du Président de la Commission Locale de l'Eau
- Désignation de la structure porteuse
- Désignation d'un groupe de travail provisoire
- Présentation du territoire et débat

## **Etaient présents (50 membres) :**

---

**Monsieur le Préfet de la Dordogne, Jacques BILLANT**, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE Isle-Dronne, Président de séance jusqu'à l'élection du Président de la CLE.

### Collège des collectivités (30 membres présents) :

**M. Michel ANDREU**, Adjoint au Maire de Palluaud  
**M. Stéphane BEGUERIE**, Maire de Bonnes  
**Mme Martine BEYLOT**, Maire de Buisnière-Galant  
**M. Jean-Louis BIAIS**, Maire de Bonzac  
**M. Joël BONIFACE**, Conseiller Général de la Charente  
**M. Pierre BORDE**, Maire de Boscamnant  
**M. Jean-Claude CAILLON**, Maire de Saint Amant de Montmoreau  
**M. Bernard CAZEAU**, Président du Conseil Général de la Dordogne  
**M. Pascal DEGUILHEM**, Conseiller Général de la Dordogne  
**Mme Béatrice GENDREAU**, Conseillère Régionale d'Aquitaine  
**M. Pierre GUERIN**, Maire de Saint Palais de Négrignac  
**M. Bernard GUILLAUMARD**, Vice-Président du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de l'Isle  
**M. Jean-Christophe HORTOLAN**, Conseiller Régional de Poitou-Charentes  
**M. Roland LAURIERE**, Conseiller Général de la Dordogne  
**M. Lucien LIMOUSI**, Maire d'Issac  
**M. Alain LUCAS**, Maire de Vendoire  
**M. Jean-Michel MAGNE**, Maire de Chanterac  
**M. Alain MAROIS**, Conseiller Général de la Gironde  
**M. Noël MARTINIE**, Conseiller Général de la Corrèze  
**M. Jean-Pierre MASSALOUX**, Maire de la Coquille  
**M. Marc MATTERA**, Vice-Président du Syndicat Des Eaux de la Dordogne  
**M. Jean-Louis MAURY**, Maire de Benayes  
**M. Michel MILLAIRE**, Maire de Billaux  
**M. Jeannik NADAL**, Conseiller Général de la Dordogne  
**M. Robert PROVAIN**, Représentant d'EPIDOR  
**M. Alain RIVIERE**, Conseiller Général de la Charente  
**Mme Monique RATINAUD**, Maire de Brantôme  
**M. Jean-Marie RIGAUD**, Maire de Marsac sur l'Isle  
**M. Jean-Marie ROUGIER**, Conseiller Régional du Limousin  
**M. Bernard VAURIAC**, Président du Parc Naturel Régional Périgord Limousin

### Collège de l'Etat (5 membres présents ou représentés) :

**M. Gilbert BESSE**, Représentant le Directeur de la DREAL Aquitaine  
**M. Philippe PORTE**, Représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne  
**M. Laurent BOUTY**, Représentant le Directeur Départementale des Territoires de la Haute-Vienne  
**M. Bruno CINOTTI**, Représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne  
**M. Stéphane LAC**, Représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Corrèze

### Collège des usagers (15 membres présents ou représentés) :

**M. Jean-Didier ANDRIEUX**, Chambre d'agriculture de la Dordogne  
**M. Yohan BARDEAU**, Chambre d'agriculture de la Gironde  
**M. Gilles BRICHET**, Président de la Fédération de la pêche et la protection des milieux aquatiques de Charente Maritime  
**M. Jacques BRIE**, Secrétaire de UFC Que choisir de la Charente  
**Mme Amélie CASTRO**, Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine  
**M. François COLLOMBAT**, Vice-Président France Hydro électricité  
**Mme Marie DUVAL**, Présidente de la Fédération de canoë Kayak d'Aquitaine  
**M. Charles GIRARDEAU**, Président de l'Association régionale des amis des moulins d'Aquitaine  
**M. Bernard GOUPY**, Vice-Président de la Chambre régionale d'agriculture du Limousin  
**M. Dominique LAGARDE**, Chambre de commerce et d'industrie de Dordogne  
**M. Yvon LARATTE**, Président de l'Union régionale pour la valorisation des étangs du Limousin

**M. Alain LINGLOIS**, Chambre de commerce et d'industrie de Dordogne  
**M. Gérard MARTY**, Association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et filets de Dordogne  
**Mme Nicole RIOU**, SEPANSO Dordogne  
**M. Jean-Pierre TORMIER**, Chambre d'agriculture de la Charente

#### **Pouvoirs (6 mandats) :**

---

##### Collège des collectivités (3 mandats) :

**M. Didier BAZINET**, Maire de Coutures, donne mandat à **Jeannik NADAL**  
**M. Marcel BERTHOME**, Maire de Saint Seurin sur l'Isle, donne mandat à **Jean-Louis BIAIS**  
**M. Jean-Louis CHASSAING**, Maire de Montgibaud, donne mandat à **Jean-Louis MAURY**

##### Collège de l'Etat (2 mandats) :

**M. le Préfet de la région Midi Pyrénées**, coordinateur du bassin Adour Garonne, donne mandat à **M. le Directeur de la DREAL Aquitaine** ou son représentant  
**M. le Directeur Départemental des Territoires de la Charente** donne mandat à **M. Le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne** ou son représentant

##### Collège des usagers (1 mandat) :

**M. le Président de l'Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde** donne mandat à **Monsieur le Président de la SEPANSO** ou son représentant

#### **Etaient excusés :**

---

##### Collège des collectivités :

**M. André BOURDEAUX**, Adjoint au Maire de Chalus  
**M. Michel FROUIN**, Conseiller Général de la Gironde  
**Mme Monique PLAZZI**, Conseillère Générale de la Haute-Vienne  
**M. Francis SAVIN**, Conseiller Général de la Charente-Maritime

##### Collège de l'Etat :

**M. le Directeur Départemental des Territoires de la Gironde**  
**Mme la Déléguée Régionale de l'ONEMA**, Délégation inter-régionale Aquitaine Midi-Pyrénées

##### Collège des usagers :

**M. le Président de la Fédération de la pêche et la protection des milieux aquatiques de Dordogne**

#### **Assistaient également à la réunion :**

---

**M. Franck BOUTOT**, Conseil Général de la Corrèze, Direction du Développement Durable  
**M. Michel CAMPAGNAUD**, Chambre d'agriculture de la Dordogne  
**Mme Mireille CASTELIN**, Préfecture de Dordogne  
**Mme Anne CHUNIAUD**, Direction Départementale des Territoires de la Dordogne  
**M. Laurent CYROT**, Direction Départementale des Territoires de la Dordogne  
**Mme Séverine ECUVILLON**, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze  
**M. Frédéric EHRHARDT**, EPIDOR  
**M. Patrick FLOUR**, Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne délégation de Brive  
**Mme Martine GRAMMONT**, Direction de l'agriculture et de l'environnement du Conseil Général de la Dordogne  
**Mlle Cindy GRANDJEAN**, EPIDOR  
**M. Yann JEANDENANS**, SIAH de la Lizonne  
**M. Eric LAVIE**, Conseil régional Aquitaine  
**Mlle Mélanie OZENNE**, EPIDOR  
**Mme Valérie PALLUT**, Communauté d'agglomération Périgourdine  
**M. Gaël PANNETIER**, SIAH bassin de la Tude  
**M. Deniz PISKIN**, stagiaire de l'ENA à la Préfecture de la Dordogne  
**M. Guy PUSTELNIK**, EPIDOR

**M. Jacques BILLANT**, *Préfet de la Dordogne*, ouvre la réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau à 15 h 20. Il confirme que le quorum des deux tiers (42 membres) est atteint et rappelle l'ordre du jour. Il souligne que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle-Dronne est un SAGE prioritaire du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 et qu'à ce titre, il devra être élaboré pour 2015. Il rappelle qu'EPIDOR a sollicité le lancement de la démarche d'émergence du SAGE en novembre 2009. Suite à la consultation des collectivités menée par l'Etat en 2010, les arrêtés de définition de périmètre et de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont été pris respectivement le 17 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2011. M. le Préfet de la Dordogne a été désigné responsable de la procédure d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE par l'ensemble des Préfets concernés (Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Gironde, Haute-Vienne). Il évoque les principales problématiques du bassin (Dégradation de la qualité des eaux, étiages sévères, vulnérabilité des habitants aux inondations, dégradation des têtes de bassin et des zones humides, dégradation de la continuité écologique) et précise que c'est la CLE qui déterminera les enjeux locaux et les objectifs du territoire d'ici 2015. Il réaffirme que les SAGE sont les outils privilégiés pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui demande le bon état des eaux pour 2015 et qu'ils permettent d'assurer une gestion concertée des usages de l'eau. Il demande une grande mobilisation des partenaires et des collectivités locales pour mener à bien ce projet.

**M. Bernard CAZEAU**, *Sénateur de Dordogne, Président du Conseil Général, Président d'EPIDOR*, souligne que le territoire Isle-Dronne bénéficie d'un patrimoine naturel culturel et paysager de très grande valeur. Il rappelle que les hommes sont bénéficiaires de ces milieux en profitant de leurs bienfaits (ressources en eau, énergie hydraulique, ressources piscicoles, espaces de loisirs, paysages,...) mais qu'ils sont aussi responsables et gestionnaires de ce territoire. Il affirme la nécessité du besoin d'une organisation pour que le bassin Isle-Dronne et ses rivières retrouvent leur qualité afin de les léguer aux générations futures. L'élaboration d'un SAGE sur ce bassin versant doit permettre d'arriver à cet objectif. Il indique qu'EPIDOR a saisi l'Etat en 2009 afin qu'il lance l'émergence du SAGE. Le résultat de plus de 99 % de collectivités favorables au périmètre proposé, pour élaborer un SAGE sur ce bassin versant est le témoin de cet engagement et de cette volonté collective de raisonner sur le long terme. Il précise que le SAGE est un outil puissant de par sa valeur réglementaire et que la CLE devra être imaginative et mobiliser de l'énergie pour inscrire durablement le bassin Isle-Dronne dans une démarche de progrès où la prise en compte de l'environnement doit être perçue comme un atout et une chance.

**M. Bruno CINOTTI**, *Directeur Adjoint de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*, confirme qu'un SAGE doit être construit collectivement. Le SAGE doit être l'aboutissement d'un travail partagé. Le SAGE est un outil des acteurs au service du territoire et notamment des élus (la législation impose la présence de plus de 50 % d'élus au sein des CLE). Le SAGE ne peut créer de droit mais aura bien une portée juridique. Pour exemple, sur le territoire du Célé, le SAGE permettra de délimiter les zones humides à fort enjeu environnemental ou de définir et d'appliquer un plan concerté d'économie pour tous les usages de l'eau (agricole, eau potable, industrie) ou encore de maintenir un couvert environnemental en bord de cours d'eau. Le SAGE est une déclinaison locale du SDAGE et peut s'appuyer sur des outils de programmation de type contrat de rivière mais il doit rester un outil de planification. Il sera d'autant plus efficace que son élaboration se fera en lien avec les autres politiques territoriales tels que les documents d'urbanismes afin de concilier les enjeux de l'eau avec les enjeux du développement local. Chaque membre de la CLE doit être conscient du mandat pour lequel il a été désigné et devra s'organiser en réseau afin de bien représenter l'intérêt général. Il rappelle que le SDAGE renforce le rôle des CLE dans les décisions locales liées à l'eau. Il confirme que l'Agence de l'Eau sera aux côtés de la CLE dans ses débats et participera financièrement à l'animation et aux études nécessaires pour aboutir à la mise en œuvre de ce SAGE qui doit permettre d'atteindre les objectifs de bon état de la Directive cadre Européenne sur l'Eau.

## Election du Président de la CLE

*Pour rappel :* Conformément à l'article L.212-4 du Code de l'Environnement, le Président de la CLE est désigné au sein et par le collège des élus. Le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours. Le collège des élus de la CLE Isle-Dronne est composé de 37 membres.

**M. Jacques BILLANT** rappelle le contexte réglementaire et le mode de désignation du Président. Il invite les candidats à se faire connaître.

**M. Jeannik NADAL** propose la candidature de M. Bernard CAZEAU, Président du Conseil Général de la Dordogne et Président d'EPIDOR.

Aucune autre candidature ne se fait connaître et M. Jacques BILLANT, après avoir proposé aux membres de la CLE un vote à mains levées, fait procéder à l'élection du Président de la CLE.

- **Aucun membre du collège des collectivités ne s'y oppose**
- **Aucun membre du collège des collectivités ne s'abstient**

**M. Bernard CAZEAU, Sénateur, Président du Conseil Général de Dordogne est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Isle-Dronne à l'unanimité, par les membres du collège des collectivités présents ou représentés, soit 33 voix.**

4/7

## Désignation de la structure porteuse de la CLE et du SAGE

*Pour rappel :* l'article R212-33 du Code de l'environnement prévoit que la CLE peut confier son secrétariat ainsi que la réalisation des études et analyses nécessaires à l'élaboration du SAGE et au suivi de sa mise en œuvre à une structure porteuse.

**M. Bernard CAZEAU, Président de la CLE,** souhaite que soit désignée une structure porteuse de la CLE et du SAGE ; comme le prévoit la législation.

Il propose pour cette mission l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, EPIDOR, et demande si d'autres structures sont candidates.

Aucune autre structure ne fait acte de candidature. **M. Bernard CAZEAU** fait donc procéder au vote.

- **Aucun membre ne s'y oppose.**
- **Deux membres s'abstiennent.**

**L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, EPIDOR, est désigné structure porteuse du SAGE et de la CLE Isle-Dronne.**

## Désignation d'un groupe de travail provisoire

5/7

**M. Bernard CAZEAU**, précise que la CLE doit maintenant élaborer ses règles de fonctionnement et réfléchir aux méthodes de travail à mettre en œuvre pour élaborer le SAGE. Il propose pour cela de créer un groupe de travail provisoire qui travaillera sur ces questions afin de faire une proposition lors de la prochaine CLE.

**M. Bernard CAZEAU** propose à **Mme Béatrice GENDREAU**, *Conseillère régionale d'Aquitaine*, **M. Pascal DEGUILHEM**, *Conseiller Général de Neuvic-sur-Isle*, **M. Alain MAROIS**, *Conseiller Général de Guîtres* et à **M. Jeannik NADAL**, *Conseiller Général de Montagnier* d'intégrer ce groupe et demande si d'autres membres sont intéressés.

**M. Bernard VAURIAC**, *Président du Parc naturel régional Périgord Limousin*, **M. Alain LUCAS**, *Maire de Vendoire et Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Lizonne*, **M. Joël BONIFACE**, *Conseiller Général de Chalais et Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Tude* (proposé par **M. Alain RIVIERE**, *Conseiller Général d'Aubeterre*), **M. Michel MILLAIRE**, *Maire de Les Billaux* et les **chambres d'agriculture de la Dordogne et de la Gironde**, souhaitent également intégrer ce groupe de travail provisoire.

**M. Jacques BILLANT**, propose un représentant de la DDT 24 et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en la personne de **M. Patrick FLOUR**, *délégué régional de l'Agence de l'Eau de la délégation de Brive*. Ce groupe s'appuiera sur la structure porteuse.

**Un groupe de travail provisoire composé de 12 membres de la CLE est donc créé.**

**Le Président mandate EPIDOR pour travailler avec ce groupe et**

- **Proposer un projet de règles de fonctionnement lors de la deuxième CLE**
- **Proposer des méthodes de travail pour la CLE**

## Présentation du territoire et débats autour du SAGE

**M. Bernard CAZEAU** propose de visionner un film réalisé par EPIDOR et adapté du livre «la Dordogne et ses Pays» de Géraud LAVERGNE datant de 1930, présentant le bassin de l'Isle. Il invite ensuite les membres à s'exprimer librement afin d'apprécier leurs attentes en ce qui concerne les cours d'eau ou le fonctionnement de cette commission :

Gouvernance :

**M. Bernard GOUPY**, *Vice-président de la Chambre Régional d'Agriculture du Limousin*, demande si l'objectif du groupe de travail provisoire est d'aboutir à un bureau et à des groupes de travail thématiques. Il souhaite connaître la manière dont la CLE va être consultée.

**M. Bernard CAZEAU** précise que la constitution de ce groupe est la première étape du travail. Il faut démarrer les choses dès maintenant, connaître et se faire connaître de l'ensemble du territoire Isle-Dronne et déterminer les méthodes de travail à envisager en liaison avec EPIDOR. Il reprecise que ce groupe de travail préparera le projet de règlement intérieur qui pourra intégrer la création d'un bureau représentatif des membres de la CLE. Ce règlement sera soumis au vote à tous les membres lors de la deuxième CLE. Ce premier travail doit permettre à la CLE d'avancer dans les débats. La CLE sera aidée par des spécialistes de l'eau tels qu'EPIDOR, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les services de l'Etat, etc.

**M. Jacques BRIE**, *Association de consommateurs « UFC Que Choisir » Charente*, demande si, comme mentionné dans le SDAGE Adour-Garonne, le public participera à l'élaboration du SAGE.

**M. Bruno CINOTTI**, *Directeur Adjoint de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*, rappelle que la façon de faire participer le public est diverse. Tout d'abord, le Préfet en arrêtant la composition de la CLE du SAGE Isle-Dronne a fait le choix d'une grande représentativité des élus et acteurs du territoire en arrêtant la CLE à 63 membres dont 37 élus, 17 usagers et 9 représentants de l'Etat. Le législateur donne par ailleurs, une grande importance aux élus au sein des CLE en leur donnant la majorité. Ces élus de la République représentent l'ensemble des citoyens. Et enfin, la participation des citoyens pourra se faire au cours de l'enquête publique qui précèdera l'arrêté d'approbation du SAGE Isle-Dronne.

**M. Jacques BILLANT**, précise que la vie d'un SAGE est ponctuée par plusieurs étapes et que les participations peuvent être diverses. Lors de la phase d'élaboration le public est associé au travers de la CLE, tous les acteurs y sont représentés. Par la suite, lors de la phase d'approbation, le public est effectivement associé directement à travers l'enquête publique. Puis vient la phase de mise en œuvre où tous les habitants, les élus, les usagers devront participer afin de mettre en application les préconisations du SAGE.

#### Qualité de l'Eau :

**Mme Nicole RIOU**, *SEPANSO Dordogne*, fait part de son inquiétude concernant la quantité mais également la qualité de l'eau et notamment les effluents toxiques issus des stations d'épuration. Elle demande si ce sujet sera discuté en CLE.

**M. Bernard CAZEAU** indique que la CLE doit être un lieu privilégié de discussions et de débats et souhaite que cette CLE soit efficace, permette de faire avancer les choses et de trouver des solutions.

**M. Bernard VAURIAC**, *Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin*, propose de mettre à disposition les résultats de leurs études concernant la qualité de l'eau et les étangs réalisées sur le territoire du Parc car il s'agit d'une problématique importante sur ce secteur.

**M. Bernard CAZEAU** attire l'attention sur le fait que les problèmes de qualité de l'eau sont bien réels mais que leurs causes ne sont pas exclusivement liées aux activités agricoles mais également aux usages domestiques. Il indique que les départements ont lancé des investissements importants concernant l'assainissement collectif notamment des bourgs ruraux riverains des cours d'eau. Aussi, il déplore la baisse des subventions allouées par l'Agence de l'Eau qui contraint les élus à mettre en attente beaucoup de dossiers.

**M. Bruno CINOTTI**, indique que cette priorité est maintenue, voire accrue, au sein du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence qui est en cours de préparation avec une attention particulière apportée à la solidarité urbain-rural. Il évoque également que le projet de loi de finance initial comporte des amendements qui risqueraient de réduire la capacité d'intervention future des Agences de l'Eau du fait des ponctions annoncées sur un certain nombre d'établissements publics en particulier l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques qui verrait son budget diminuer de 55 millions d'euros et dont la répercussion pourrait se faire ressentir sur la capacité d'intervention des Agences.

**M. Bernard CAZEAU** complète son intervention en souhaitant que ces aides soient plus régulières que par le passé et que les communes rurales puissent avoir les moyens de poursuivre leur assainissement.

#### Tourisme :

**M. Roland LAURIERE**, *Conseiller Général de Mussidan*, informe les membres de la CLE que les élus de la vallée de l'Isle travaillent depuis plus d'une dizaine d'années sur le développement touristique de la vallée, notamment avec **M. Alain MAROIS**, *Conseiller Général de Guîtres*. Il fait part de sa satisfaction de voir le SAGE Isle-Dronne entrer en élaboration.

#### Gestion quantitative :

**M. Jean-Christophe HORTOLAN**, *Conseiller Régional de Poitou-Charentes*, relève les différences de gestion des prélèvements agricoles entre les départements entre la Charente et de la Dordogne, qui se sont fait particulièrement remarquer cet été sur la Dronne. Les irrigants du département de la Charente ont été

soumis à des interdictions totales de prélèvements alors que les irrigants du département de la Dordogne n'ont pas été soumis à ces interdictions totales. Il souhaite que l'élaboration du SAGE Isle-Dronne soit l'occasion d'harmoniser les règles d'utilisation de l'eau en particulier lors des périodes critiques et que cela permette d'anticiper au mieux les usages afin d'éviter les situations de crise vécues notamment en 2010 et 2011. Il souligne que ces périodes de déficit en ressource en eau risquent de se reproduire dans la mesure où les pluies d'automne, permettant de recharger les nappes, ne sont pas encore à la hauteur de ce qu'elles devraient être.

**M. Bernard CAZEAU** approuve et ajoute que concernant la Dronne, cette année est particulière. Le barrage de Miallet, qui a également une vocation agricole, a été vidangé au cours de l'hiver 2010 sans bénéficier d'une recharge hivernale suffisante à cause du manque de précipitations. Il faudra en effet trouver des solutions. Il rappelle que c'est l'Etat qui est garant du respect de la réglementation.

**M. Gilles BRICHET**, *Président de la fédération de pêche de Charente-Maritime*, rejoint M. Jean-Christophe HORTOLAN et précise qu'il convient d'avoir une cohérence entre les départements (pour exemple le Lary-Palais a été en arrêté d'interdiction total de prélèvements dès le 4 août en Charente-Maritime, ce qui illustre la gravité de la situation et non dans les départements voisins).

**M. Bernard CAZEAU** évoque le fait que ces évolutions climatiques pourraient se poursuivre dans les prochaines années et qu'il conviendra de le prendre en compte.

**M. Gilles BRICHET** demande si la CLE étudiera les travaux de la Ligne à Grande Vitesse qui pourra avoir impact sur les activités du bassin.

**M. Bernard CAZEAU** indique que s'il s'avère qu'il y ait des perturbations sur les milieux aquatiques, la CLE le prendra en compte.

## Clôture de la réunion

**M. Bernard CAZEAU** demande à EPIDOR, en tant que secrétariat de la CLE, de rédiger le compte rendu de cette réunion en collaboration avec les services de l'Etat et de réunir le groupe de travail provisoire en amont de la prochaine CLE.

Il précise que la prochaine CLE aura lieu **la deuxième quinzaine de février 2012**.

Il remercie tous les participants et souhaite que les membres soient aussi assidus afin de pouvoir faire avancer efficacement les dossiers et débattre ensemble pour trouver des solutions.

Fin de la réunion 17 h 30

### *Pour information :*

⇒ Les éléments concernant le SAGE Isle-Dronne sont disponibles sur le site d'EPIDOR à la rubrique SAGE Isle-Dronne :

<http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/218>

Ainsi que sur le site Gest'eau à la fiche du SAGE Isle-Dronne :

<http://gesteau.eaufrance.fr/sage/isle-dronne>

⇒ Le film « l'Isle et ses pays » projeté lors de la réunion est disponible sur le site internet d'EPIDOR à la rubrique SAGE Isle-Dronne/ Documents d'information et de communication ou via le lien suivant :

[https://docs.google.com/leaf?id=0B3VyT8srKmU0OTRmNWEzZmEtNTImNi00YTFiLWE2MTQtYmY1NWEzNTBINzJk&hl=en\\_US](https://docs.google.com/leaf?id=0B3VyT8srKmU0OTRmNWEzZmEtNTImNi00YTFiLWE2MTQtYmY1NWEzNTBINzJk&hl=en_US)